L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 22 JANVIER 1889.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Ann Thiel, née Compin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,982—Division E. Attendu que Mathilda Thiel, veuve de R. J. Ehrert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Ann Thiel, née Compin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22janv—22 27 31

Succession de Charles Gallatin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 25,950 — Division B. — Attendu que Mme Faloulou Gallatin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir ses lettres d'administration dans la succession de feu Charles Gallatin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 jan—19 23 28

Succession d'Adolphe Emile Scheidecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,956.—Division B—Attendu que Charlotte Tionilly, veuve d'Adolphe Emile Scheidecker, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir ses lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Emile Scheidecker, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
18janv—18 23 27 Greffier.

Succession de Thomas White et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,946—Division A—Attendu que Maggie White, femme de William Ingersoll, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas White, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
18janv—18 23 27 Greffier.

Succession de Louis Guien.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,478—Division A—Attendu que Alphonse Victor Philine, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Guien, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 janv—13,18,22

Succession de Er. Grey Willet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,260—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le compte final présenté par Mme Eliza Willet, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13janv—23 18 22

Succession de M. et Mme Charles Peipenbring.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,517—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinot, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
17janv—17, 22, 26 Greffier.

AVIS AUX CRÉANCIERS

Wm. et John H. Hogan vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25,725 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. L. Levy syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
18janv—18 23 27

Veuve P. Favia vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,201—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur M. Randolph, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
13janv—15 20 24 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph H. Wilmuth vs. ses créanciers—No 25,891—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du débitionnaire Joseph H. Wilmuth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Georges L'Hote, notaire en cette ville, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le jeudi, 24me jour de février 1889, à 11 heures a.m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Emmett D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
11jan—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Fred. V. Giero vs ses créanciers—No 25,844. —Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Frederich Giero, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. H Downing Esq., notaire en cette ville, No 29 rue du Camp, le LUNDI, 14e jour de février 1889, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1889.
Signé: H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
9janv—3f au 9fév.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Joseph Cristina vs. ses créanciers—No 25,891—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph (Giuseppe) Cristina soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Hirchner, notaire, le 14ème jour de février 1889, à 11 heures a. m. dans le but de délibérer sur la pétition, concernant cette affaire, faite par l'invalvable pour pouvoir disposer de la cession de ses biens, pour nommer un syndic et le libérer de ses dettes, et voter sur toutes affaires qui pourraient être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues, et que M. Emmett D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
11jan—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. A. Janson vs. ses créanciers.—No 25,818.—Division "E"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire William A. Janson soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Amédée Decatel, notaire public, à son bureau, No 50 rue Royale, en cette ville, le VENDREDI, 8me jour de février 1889 à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues; et que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
9janv—3f au 9fév.

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph (Giuseppe) Cristina soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Hirchner, notaire, le 14ème jour de février 1889, à 11 heures a. m. dans le but de délibérer sur la pétition, concernant cette affaire, faite par l'invalvable pour pouvoir disposer de la cession de ses biens, pour nommer un syndic et le libérer de ses dettes, et voter sur toutes affaires qui pourraient être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues, et que M. Emmett D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
11jan—3f au 14 fév

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
Cette loterie a été ensuite ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages de moins simples ont lieu tous les autres mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.
E. Rouquerol
A. Early
COMMISSAIRES.
A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de $15,285 14 au crédit du Fonds de Réserve.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire
Nlle-Orléans, 15 janvier. 1889.
DIRECTEURS.
H. Gally, G. P. Harrison, John C. Moore, Jr., G. E. Paul, D. Patio, J. H. Monge, M. Schwabacher, Leon Joubert, R. Milliken, Leon D. Dufour, A. Delph Meyer, I. Hernsheim, Joseph David, R. Beltran, D. A. W. Vaught, E. K. Bruce, T. J. Semmes, J. J. Gregard, W. Weatherly, Frank Roler, William Mehle, Frank Baker, Louis Bush, Ernest Miltenberger.
17 janv—1m
ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888.
ENCAISSEMENTS.
Primes sur les risques d'incendies..$243,629 43
Primes sur les risques de rivières.. 32,191 74
Primes sur les risques de mer.. 4,152 01
Primes non expirées de 1887.. 61,657 31—$341,660 49
Moins primes non expirées de 1888.. 81,125 35
$260,535 14
A COUVRIR.
Le compte et intérêt..$21,744 22
Loyers.. 958 —$ 22,729 25
$283,264 39
DEBOURSES.
Pertes par l'incendie.. $112 020 33
Pertes sur les rivières.. 1,613 64
Pertes sur les mers.. 6,410 77
Cancellations et réassurances.. 75 134 84
Taxes et dépenses.. 21,321 69
Réserve pour pertes non ajustées.. 20,000
Dividendes payés en juillet 1888.. 11,000 —$247,510 29
Profits nets.. $ 35,754 10
La Compagnie possède l'actif suivant:
1888.
$167,000 Bons consolidés Crescent.. $187 040 00
Argent en banque.. 140,143 98
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux).. 52,850 00
Propriété foncière (Bâtisse et est établie la Compagnie) (en 1857 $40,000).. 35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle.. 1,300 00
Primes en voie de perception.. 42,033 52
Total.. $459,369 50
Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.
THOS. SEFTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.
Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, dûment assermentés, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est un exposé vrai des rapports.
JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE.
E. BORLAND.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 15 janvier 1889.
M. T. DICROS, notaire.
Nous, membres du Comité des finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): JOHN T. MOORE, Jr.,
J. H. MENGE.
F. H. ERNST.
THOS. J. WOODWARD.
MORRIS SCHWABACHER
Grand Tirage Mensuel,
A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 FEVRIER 1889
ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888.
ACTIF
A la valeur du marché:
Argent en banque.. $96,123 59
Argent au bureau.. 14 28
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 6 pour cent.. 31,625 00
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crescent).. 132,090 00
$86,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans.. 121,260 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent.. 20,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux).. 24,659 98
Une action du N. O. Produce Exchange.. 75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange.. 175 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.. 50 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters.. 525 00
Primes en cours de perception.. 150 00
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.. 50,789 14
2,000 00
$486,095 99
PASSIF
Capital actions.. $200,000 00
Fonds de réserve.. 9,714 86
Dividendes non réclamés.. 2,205 00
Réserve pour risques non expirés.. 102,433 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées.. 37,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888.. 1,699 27
Balance (non comprise le dividende de juillet 1889).. 32,539 92
$486,095 99
Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.
THOS. SEFTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.
Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, dûment assermentés, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est un exposé vrai des rapports.
JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE.
E. BORLAND.
Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 192 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de janvier 1889.
13janv—1mois JAMES FAREY, Notaire.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Eleanore M. Gohre vs Henry Gohre, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,401—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et réclamations, de quelque nature que ce soit, dans et de la communauté de biens et acquets, ou autrement, appartenant au défendeur, sur tous les biens, meubles et immeubles, appartenant à la communauté de biens et acquets existant entre les dites parties, demanderesse et défendeur, et plus particulièrement sur un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et droits de passage y attachés et appartenant, situé dans l'Ile Ste Marie, faisant le coin de l'Avenue Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1887, et enregistrée au bureau du shériff Civil, et mesurant en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'angle de l'Avenue de Canal et de la rue Murat et Gasquet; la dite portion de terre a une façade de 131 pieds 9 pouces sur la rue Murat, et commençant à une distance de 47 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Murat et Gasquet; la dite portion de terre a une façade de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet, profondeur 100 pieds; la dite portion de terre étant de 189 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, profondeur sur la ligne parallèle à la rue St Gasquet étant 100 pieds; la mesure sur la ligne oblique courant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 199 pieds 8 pouces et 5 lignes; le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

2° Une certaine portion de terre triangulaire ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans l'Ile Ste Marie, numéro 508, terrain sur les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'encoignure des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1886 et déposé au bureau du shériff civil, deux cent trente-neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St-Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott, deux cent trente-cinq pieds soixante-onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés au quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un ou deux ans au gré de ce dernier, billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lieu de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat que les acquéreurs doivent consentir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour l'année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.
CHAS. W. DROWN,
Sherif civil de la paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabella H. McIntyre et ses.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,942—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 29 janvier 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant le coin de la rue Jackson et de l'Avenue Carondelet, et mesurant cinquante pieds de front sur la rue Jackson, sur une profondeur et façade sur la rue Carondelet de 130 pieds tout plus ou moins, avec toutes les dépendances et droits qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 jan—2, 9, 16, 23, 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Worsburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,967—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi: de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans l'Ile Ste Marie, sur la rue Murat, entre Vasquez, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1887, et enregistrée au bureau du shériff Civil, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'angle de l'Avenue Canal et de la rue Murat; la dite portion de terre a une façade de 131 pieds 9 pouces sur la rue Murat, et commençant à une distance de 47 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Murat et Gasquet; la dite portion de terre a une façade de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet, profondeur 100 pieds; la dite portion de terre étant de 189 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, profondeur sur la ligne parallèle à la rue St Gasquet étant 100 pieds; la mesure sur la ligne oblique courant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 199 pieds 8 pouces et 5 lignes; le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

2° Une certaine portion de terre triangulaire ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans l'Ile Ste Marie, numéro 508, terrain sur les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'encoignure des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1886 et déposé au bureau du shériff civil, deux cent trente-neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St-Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott, deux cent trente-cinq pieds soixante-onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés au quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un ou deux ans au gré de ce dernier, billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lieu de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat que les acquéreurs doivent consentir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour l'année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.
CHAS. W. DROWN,
Sherif civil de la paroisse d'Orléans.
2janv—2 9 16 23 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabella H. McIntyre et ses.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,942—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 29 janvier 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste Anne entre les rues Royale et Chartres, un lot de bijouterie de vitrier comprenant: bracelets, fermoirs d'oreilles, bagues, épingles, médaillons, jeux de bijoux, montres, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
16janv—19 24 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Magnifique Magasin et Résidence à deux étages bien situés. Coin des rues Ursulines et Dorgenois.

Nouvellement bâtis et d'un beau style.

—Aussi—

Le grand lot et de choix pour bâtir y est contigu.

Dans l'affaire de

Louis H. Shanks vs ses créanciers.

No. —— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Bureau No 176 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté 17 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° *L'emplacement commercial, commode et attrayant, et résidence*, coin ouest des rues **Ursulines et Dorgenois**, du côté ouest du vieux marché, savoir: Un morceau ou portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 342, borné par les rues Dorgenois, Broad, St. Philippe et Ursulines, comprenant de tout le lot No 21, et d'une partie du lot No 22, mesurant, en mesure américaine, toutes plus ou moins, 34 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue des Ursulines, sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur et face à la rue Dorgenois, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse moderne nouvellement bâtie en bois à deux étages, recouverte en ardoises, ayant un grand magasin bien disposé avec hangar devant au rez-de-chaussée et de beaux appartements à coucher bien aérés et parfaits ordre, salle à manger, cuisine et chambres à domestiques, hangars et dépendances, citernes doubles, etc. Située à la jonction de deux des rues les plus larges et les mieux améliorées dans cette section attrayante de la ville et avec une double ligne de chars urbains allant au marché français et le centre des affaires. Ces offres sont une excellente occasion ou comme placement sûr ou pour une grocerie faire de l'argent, ou une pharmacie ou tout autre département dans le commerce en détail.

Le grand et profond lot pour bâtir qui est adjacent à la propriété ci-dessus décrit comme suit: Un morceau ou portion de terre situé dans le même district et lot ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus, étant le tout du lot No 22 et partie du lot No 22, mesurant plus ou moins en mesure américaine, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en lignage, etc. Le terrain est très élevé, et le voisinage immédiat est construit d'une architecture de style moderne. Une excellente chance pour ceux qui cherchent un site pour une demeure avec un entourage tranquille et agréable.

Conditions.—Un tiers comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la dite propriété portant intérêt au vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses de garantie usuelles. 10 pour cent comptant dépôt au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, au frais de l'acquéreur.

1jany—19, 22—2, 9, 16, 23 fév.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille,

Avec deux lots de terre,

Au coin des rues Jackson et Constance, rue pavée en asphalt et ayant la lumière électrique.

Succession de Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk.

Dossier No 25,151.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et étant le coin de la rue Jackson et de l'Avenue Carondelet, et mesurant cinquante pieds de front sur la rue Jackson, sur une profondeur et façade sur l'Avenue Carondelet de 130 pieds tout plus ou moins, avec toutes les dépendances et droits qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$2,057,470 68
Bons des Etats-Unis, valeur au pair	50,000 00
Bons consolidés de la Louisiane et bons à prime, cours du marché	316 855 61
Actions et autres effets	13,450 00
Maison de banque et autres propriétés foncières	112,480 71
Trésorier des Etats-Unis	2,250 00
Change américain	212,617 42
Argent (comptant)	1,036,259 58
Chèques pour le Clearing House	445,845 18
	1,728,262 15
Total	$4,304,520 15

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00
Fonds de surplus	150,000 00
	650,000 00
Profits nets non divisés (sujets aux dividendes	57,018 23
Circulation	45,000 00
Dépôts à retirer contre chèques	3,351,236 92
Balance due sur réduction du capital-actions	800 00
Dividendes non payés	465 00
	$4,304,520 15

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.
R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.
8jan—3f

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

RÉSIDENCE!

Excellente et bien située.

Située dans le Faubourg Trémé. Portant le No municipal 253 rue St-Philippe.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 97 rue Bienville—SAMEDI, 2 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St. Philippe, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désigné sur le numéro quatre, de l'ilet "D", mesurant, en mesure anglaise, vingt et-un pieds, trois pouces et cinq lignes de face à la rue St. Philippe sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve. Les améliorations comprennent un cottage simple, recouvert en ardoises avec trois chambres, galerie, cabinet et hangar.

La cuisine a deux chambres et balcon à l'étage supérieur, et deux chambres au rez-de-chaussée; dans la cour se trouve un grand puits en briques cimenté; aussi citernes, water works, lieux d'aisance et hangar.

Termes et conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an avec billets portant 9 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement final. Ou, plus comptant, au gré de l'acquéreur à l'option de l'acquéreur, avec toutes les clauses usuelles.

Les taxes d'Etat et de ville payables en 1889 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux devra être fait sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19 jan—19 26—2fév

Vente Péremptoire!

Le Double Cottage No 173 rue Union, formant le coin "Commercial" des rues Union et Robertson.

—Aussi—

La "Jolie" Résidence No 345 rue Johnson, entre les rues La Harpe et Lapeyrouse.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 97 rue Bienville—SAMEDI, 2 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 3, dans l'ilet No 22, borné par les rues Union, Robertson, François et Gîrod, mesurant 40 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres et cabinet de chaque côté, bâtisse au fond avec deux chambres de chaque côté, citerne, puits en briques, hydrant: grande entrée pour wagon, cour devant et derrière, etc., etc., connu par les numéros municipaux 424 et 424 1/2 rue Decatur. Acheté par le défunt des héritiers Aplan, d'après un acte pardevant Charles Joffe, le 21 mars 1884, et enregistré au bureau des aliénations, livre 120, folio 663.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le faubourg Marigny (ancienne municipalité) troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Royal,